

**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Sous-direction stratégie et qualité des formations
Département qualité et reconnaissance des diplômes
DGESIP A1-5
n° DGESIP-D2021-009139
Affaire suivie par :
Béatrice MIKANDA-BERNARD
Tél : 01 55 55 75 06
Mél : beatrice.mikanda@enseignementsup.gouv.fr

Paris, le - 1 FEV. 2022

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Madame la ministre,

Conformément aux dispositions de l'article L.642-7 du code de l'éducation, la commission des titres d'ingénieur (CTI) a examiné, lors de sa séance plénière du 7 juillet 2021, la demande de renouvellement d'admission par l'État de trois diplômes délivrés par la Haute École en Hainaut.

J'ai le plaisir de vous informer que, compte tenu de l'avis favorable rendu par la commission, je renouvelle, **pour une durée de deux ans à compter du 1er septembre 2021**, l'admission par l'État des diplômes délivrés par la Haute École en Hainaut suivants :

- Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation construction, en formation initiale sous statut d'étudiant ;
- Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant ;
- Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation ingénieur géomètre, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Les titulaires de ces diplômes seront autorisés à porter en France le titre d'ingénieur diplômé.

J'attire votre attention sur l'ensemble des recommandations formulées par la CTI, auxquelles je souscris. Leur prise en compte par l'école fera l'objet d'un examen particulier lors de la prochaine évaluation pour le renouvellement de l'admission par l'État de ces diplômes.

Conformément à l'article D642-3 du code de l'éducation, ces présents renouvellements d'admission par l'État des diplômes suscités figureront dans l'arrêté interministériel collectif annuel en cours de parution au *Journal Officiel* de la République française.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de ma considération distinguée.

POUR LA MINISTRE
ET PAR DELEGATION
LA SOUS-DIRECTRICE
STRATEGIE ET QUALITE
DES FORMATIONS

Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement de la Promotion sociale,
des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse,
des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports
et de la Promotion de Bruxelles
Place Surllet de Chokier 15-17
1000 Bruxelles - Belgique

MURIEL POCHARD

Copie : Madame la présidente de la CTI
Monsieur le directeur-président de la Haute École en Hainaut
PJ : Avis de la CTI

Avis n° 2021/07-09
relatif à l'admission par l'État de diplômes
de la Haute Ecole en Hainaut

Établissement / École

Nom :	Haute Ecole en Hainaut
Sigle :	HEH
Type :	Établissement wallon d'enseignement supérieur public
Académie :	Ecole étrangère (Belgique)
Site de l'école :	Mons

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2016/09-02

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie RAD (Renouvellement de l'admission par l'État de diplômes d'établissements étrangers) :
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Construction, en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie RAD (Renouvellement de l'admission par l'État de diplômes d'établissements étrangers) :
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Ingénieur géomètre, en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie RAD (Renouvellement de l'admission par l'État de diplômes d'établissements étrangers) :
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par la Haute Ecole en Hainaut ;
- Vu le rapport établi par Didier ERASME (membre de la CTI, rapporteur principal), Hélène GRIMAUD-DUC (membre de la CTI, co-rapporteuse), Serge PRAVOSSOUDOVITCH (membre de la CTI), Olivier GENDRY (expert auprès de la CTI) et Aude DORCHIES (experte élève-ingénieure auprès de la CTI) ; présenté en assemblée plénière de la CTI le 7 juillet 2021.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'admission par l'État des diplômes étrangers suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Type d'accréditation
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation Construction	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2022-2023	restreinte
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation Informatique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2022-2023	restreinte
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation Ingénieur géomètre	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2022-2023	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Prolonger la politique de management de la qualité depuis le niveau HEH vers le niveau Département Sciences et Technologie et Ecole d'ingénieurs par la mise en place de procédures et d'indicateurs spécifiques en visant une appropriation par tous les personnels ;
- Améliorer la procédure d'évaluation des enseignements avec une boucle de retour efficace vers les étudiants ;
- Mettre en place un conseil de perfectionnement doté de règles et collèges formalisés, en charge de l'évolution des contenus de formation en lien avec un observatoire des métiers à créer ;
- Entreprendre de actions de communication externes spécifiques aux formations d'ingénieur de la HEH afin d'attirer des étudiants motivés et compétents et d'augmenter les effectifs sur les formations à fort potentiel d'emploi. Diriger également les actions de promotion vers le public féminin ;
- Renforcer les partenariats internationaux, amplifier les opportunités de mobilités entrantes et sortantes des étudiants et augmenter l'enseignement des langues en particulier l'anglais en vue d'un niveau minimal certain de tous les élèves, afin de valoriser les compétences multiculturelles ;
- Renforcer les enseignements relatifs aux sciences économiques, humaines et sociales au sein des enseignements (éthique, développement durable, responsabilités sociétales) ;
- Amplifier les actions de formation à et par la Recherche ;
- Accompagner les étudiants entrants en vue de bien peser les exigences de la formation dans le but d'éviter les échecs tardifs et les parcours trop allongés au-delà de 5 années ;
- Pour l'orientation Ingénieur géomètre, développer des partenariats avec d'autres établissements proposant la même orientation en vue de créer des synergies pédagogiques.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation Construction	2021	2022-2023
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation Informatique	2021	2022-2023
Master en Sciences de l'ingénieur industriel, orientation Ingénieur géomètre	2021	2022-2023

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 septembre 2021



La présidente
Elisabeth CRÉPON